

Expertise immobilière

**Chemin de la Pernette 22 – 1008 Prilly
RF n° 50-13**



**Propriété individuelle de
Madame Nagy Maria**

Vevey, le 16 juin 2025
AM/ti

ATELIER.COM SA
QUAI DE LA VEVEYSE 4 · CP 36 · 1800 VEVEY
CHEMIN DES VIGNES 3 · 1260 NYON

021 922 60 36
INFO@ATELIERPOINTCOM.CH
ATELIERPOINTCOM.CH

SOMMAIRE :

- 1/ Mandat
- 2/ Objet à expertiser
- 3/ Sources d'informations
- 4/ Situation et localisation
- 5/ Photos commentées
- 6/ Parking et aménagements extérieurs
- 7/ Caractéristiques des biens-fonds
- 8/ Descriptif sommaire des biens-fonds
- 9/ Etat général
- 10/ Valeur de rendement
- 11/ Valeur intrinsèque
- 12/ Valeurs vénales des biens
- 13/ Valeurs d'expert
- 14/ Remarques finales
- 15/ Police ECA du bâtiment
- 16/ Extraits du registre foncier / Extraits du registre des droits
- 17/ Plans



1/ Mandat

Par le recommandé, du 09.04.2025, l'Office des Poursuites du district de l'Ouest Lausannois, a mandaté le bureau Atelier.com SA, afin d'expertiser les propriétés RF n° 50-13, sis Chemin de la Pernette 22 à 1008 Prilly, propriété de Mme Nagy Maria.

2/ Objet à expertiser

RF 50-13
Chemin de la Pernette 22
1008 Prilly

3/ Sources d'informations

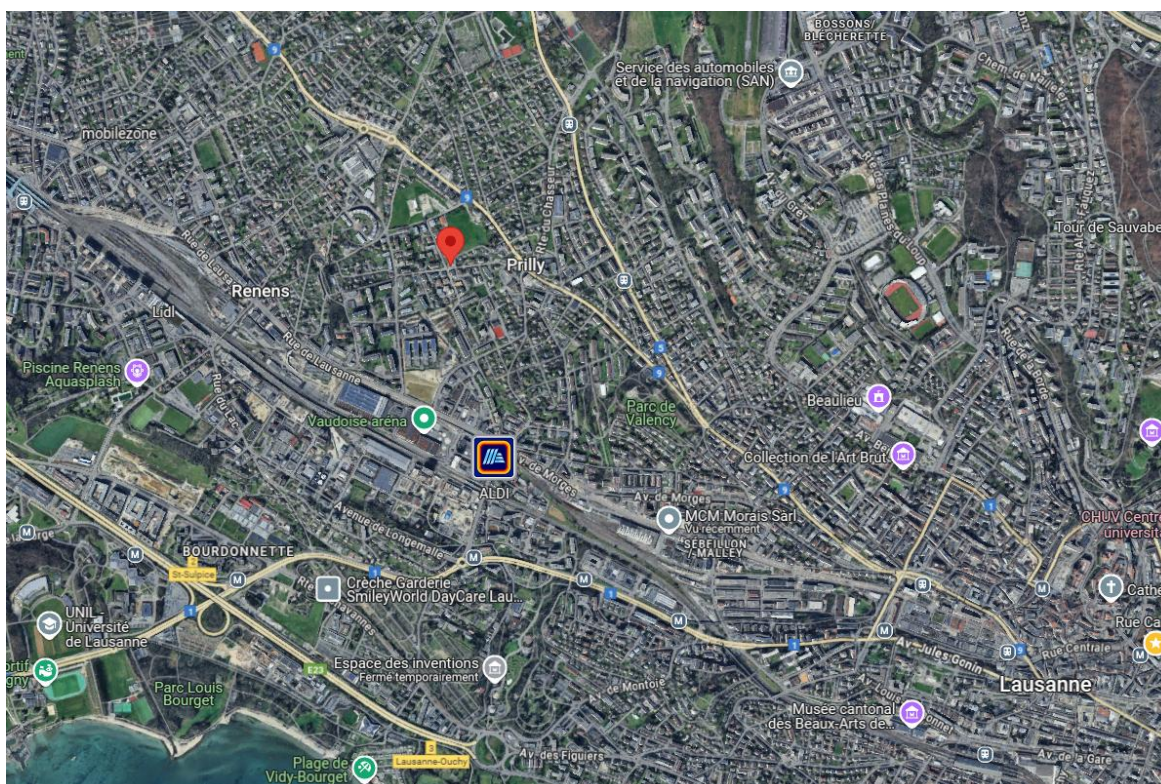
- Extraits du Registre Foncier
- Police assurance ECA
- Plans
- Visite des lieux en date du 23.05.2025, en présence de Mme Mazza Claudia, huissière cheffe, de l'Office des Poursuites de l'Ouest Lausannois et Mme Nagy Maria, propriétaire du lot.

4/ Situation et localisation

L'objet expertisé est situé dans un quartier résidentiel paisible proche du centre-ville de Prilly et à moins de 10 minutes de l'hypercentre de Lausanne. Les commodités telles que commerces, écoles, transports publics, etc. sont accessibles en seulement quelques minutes.

Notons également qu'il faut compter environ 5 minutes en voiture pour rejoindre les accès autoroutiers et 10 minutes à pied pour la gare CFF de Prilly-Malley.

Cette situation propose donc tous les avantages nécessaires à une vie urbaine.



5/ Photos commentées



Façade SUD-OUEST



Façade SUD-OUEST



Façade SUD-EST



Accès rampe parking



Place intérieure n° 8



Entrée parking



Boîtes-aux-lettres



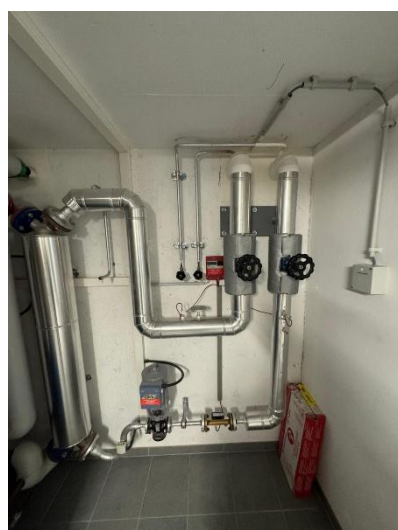
Ascenseur accès lot 13 avec clé (privatif)



Ascenseur accès handicapé



Chaufferie commune



Système chauffage à distance



Système chauffage à distance



Palière accès ascenseur privatif



Palière accès cage escalier



Salle à manger / séjour



Salle à manger / séjour



Séjour



Salle à manger / cuisine ouverte



Salle à manger



Cuisine



Séjour



Chambre master SUD



Salle de bain attenante chambre master



Salle de bain attenante chambre master



Salle de bain attenante chambre master



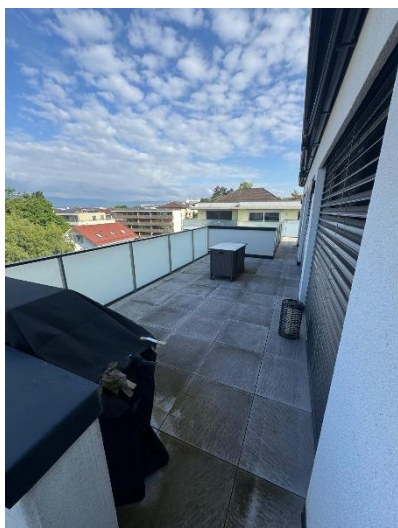
Chambre 2 (NORD)



Salle de douche attenante chambre 2



Terrasse SUD-OUEST



Terrasse SUD-OUEST



Terrasse SUD-OUEST



Terrasse SUD-OUEST



Terrasse SUD-OUEST



Vue SUD-OUEST



Vue OUEST

6/ Parking et aménagements extérieurs

Outre le lot expertisé (lot 13) la propriétaire possède 2 places de parc sous forme de servitude d'usage ; place n° 8 intérieure et place n° 6 extérieure.

Notons à ce chapitre, que les aménagements extérieurs de l'ensemble de la propriété sont soignés et que les visiteurs ont la possibilité de parcage, puisqu'une place y est dédiée.

7/ Caractéristiques du bien-fonds

Parcelle à expertiser RF 50-13

<u>Commune</u>	Prilly
<u>N° immeuble</u>	50-13
<u>E-GRID</u>	CH146565853519
<u>Adresse</u>	Chemin de la Pernette 22
<u>Propriétaires</u>	Propriété individuelle de Nagy Maria
<u>Estimation fiscale</u>	RG 2020 CHF 813'000.-
<u>Servitudes</u>	11.09.2018 007-2018/4993/0 (D) Usage de place de parc intérieure n° 8 ID.007-2018/002515 à charge de B-F Prilly 5589/50 11.09.2018 007-2018/4993/0 (D) Usage de place de parc extérieure n° 6 ID.007-2018/002521 à charge de B-F Prilly 5589/50 11.09.2018 007-2018/4993/0 (D) Usage de terrasse ID.007-2018/002525 à charge de B-F Prilly 5589/50



8/ Descriptif sommaire du bien

Cet appartement de 3 ½ pièces, situé au dernier étage d'un immeuble résidentiel de 13 lots dans un quartier calme de Prilly. Le logement est directement accessible par un ascenseur privatif ainsi que par une porte palière via la cage d'escalier principale de l'immeuble.

A l'entrée, un corridor distribue 2 chambres, chacune avec sa propre salle d'eau attenante, le séjour/salle-à-manger et une cuisine bien agencée, un WC visiteur complète ce logement.

S'agissant d'un attique d'environ 87 m², ce lot est l'unique logement de ce dernier étage. Une terrasse dallée sur environ 55 m², bien orientée permet un bon dégagement SUD-OUEST.

Concernant les finitions, tout l'appartement est recouvert de parquet au sol, avec des dispersions sur les murs et plafonds, sauf dans les sanitaires où l'on trouve du carrelage et de la faïence.

Les systèmes d'occultation, comprenant des stores à lames ils sont orientables avec entraînement électrique sur les façades SUD, permettant l'assombrissement des parties SUD de l'appartement, soit le salon séjour et chambre principale. Pour la partie NORD, des volets coulissants manuels sont installés. Pour l'ombrage des terrasses, des stores toiles avec entraînement électrique ont été installés.

Les fenêtres et portes-fenêtres sont en PVC triple vitrage, de bonne qualité, assurant une excellente isolation thermique et phonique.

Le chauffage au sol de l'appartement est alimenté par un système de chauffage à distance, assurant confort et efficacité énergétique.

Des panneaux photovoltaïques/solaires sont installés en toiture, permettant l'apport nécessaire au bon fonctionnement énergétique de l'ensemble.

La construction de l'ensemble faite entre 2018 et 2020 est composée d'une structure béton avec son enveloppe en isolation périphérique.



9/ Etat général

Parties bâtiments	Eléments	Notations
Gros œuvre 1	Murs / éléments porteurs	E
	Dalles / poutres et planchers	E
	Toiture	E
Gros œuvre 2	Revêtement de façades	E
	Fenêtres et portes extérieures	E
	Stores	E
	Etanchéité	E
	Isolations	E
Aménagements intérieurs	Plâtrerie	E
	Menuiserie intérieure	E
	Agencement de cuisine	E
	Revêtements de sols, de murs et plafonds	E
Installations	Electricité (installation)	E
	Sanitaire (installation, tuyaux, canalisations)	E
	Sanitaire (appareils)	E
	Appareils de cuisine	E
	Chauffage (production)	E
	Chauffage (distribution)	E

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive

Description des notations

Excellent	Pratiquement neuf et/ou en excellent état
Bon	Récent ou relativement ancien, mais en bon état
Convenable	Relativement ancien, mais dans un état convenable
Mauvais	Très ancien et /ou en mauvais état



10/ Valeur de rendement RF 50-13

Il n'existe aujourd'hui aucun bail utilisable pour ce bien, puisque la propriétaire occupe le logement. Nous déterminons donc une valeur locative théorique à ce lot. Ceci en tenant compte du marché au moment de son expertise.

Dès lors, la valeur de rendement se calcule comme suit :

Appartement de 3 ¹ / ₂ (87 m ² surface locative environ)	CHF 28'275.—/an
(y.c. 1 cave) calculés à 325.—/m ² /an (soit ~2'350.—/mois)	CHF 2'400.—/an
1 place de parc intérieure à CHF 200.—/mois	CHF 1'800.—/an
1 place de parc extérieure à CHF 150.—/mois	

Revenu locatif annuel estimé	CHF 32'475.—/an
------------------------------	-----------------

Considérant la localisation du bien, ses caractéristiques constructives, son état d'entretien, son affectation et le marché actuel pour le privé, nous appliquerons un taux de capitalisation de 4%.

Calcul de la valeur de rendement

$\frac{\text{CHF } 32'475.— \times 100}{4} =$	<u><u>CHF 811'875.—</u></u>
---	-----------------------------

11/ Valeur intrinsèque RF 50-13

La construction date de 2020 et semble être saine et bien entretenue.

Construit de manière traditionnelle pour notre époque, soit avec des structures en béton pour les dalles et murs et isolations périphériques pour l'enveloppe.

Elle accuse donc un âge de 5 ans. Son état d'entretien nous fait opter pour un coefficient de vétusté de 0.5% par année, soit 2.5%.

Calcul de la valeur intrinsèque

La surface de l'appartement est de 87m² + 55m² de terrasse (pondérée à 1/3 = 18.5m²)

Donc surface pondérée = 87m² + 18.5m² = 105.5m²

Nous calculons le prix à 12'600.—/ m ² (neuf) soit :	CHF 1'329'300.—
(réf. : Wüest Partner entre 11'500.— et 13'800.—/m ²)	

déduction de 2.5%, égal au taux de vétusté imputé	./.	CHF 33'232.50
---	-----	---------------

Total	CHF 1'296'067.50
-------	------------------

Place de parc intérieure	CHF 45'000.—
--------------------------	--------------

Place de parc extérieure	CHF 25'000.—
--------------------------	--------------

Total valeur intrinsèque RF 50-13	<u><u>CHF 1'366'067.50</u></u>
--	--------------------------------



12/ Valeur vénaleCalcul de la valeur vénale

$$\frac{(\text{Valeur de rendement} \times 2) + \text{valeur intrinsèque}}{3}, \text{ soit :}$$

$$\frac{(\text{CHF } 811'875.- \times 2) + \text{CHF } 1'366'067.50}{3} \qquad \text{CHF} \qquad 996'605.83$$

Admis à
$$\text{CHF} \qquad 995'000.-$$

13/ Valeur d'expert RF n° 50-13, commune de Prilly

La valeur vénale de la propriété

CHF 995'000.-

14/ Remarques finales

Cette valeur est déterminée en fonction de l'appréciation de l'expert, des éléments visibles sur place lors de la visite, des documents transmis, des remarques des pages précédentes et du marché immobilier dans la région.

En outre, nous faisons une réserve pour le cas où les bases de calculs, les conditions locales, l'évolution du marché immobilier, les taux d'intérêts, ou des inconvénients imprévisibles viendraient modifier tout ou partie des éléments du présent rapport.



Division assurance

Av. du Grey 111
Case postale
1001 Lausanne
www.eca-yaud.ch



Propriétaire :
PPE Pernette 22
Ch. de la Pernette 22
1008 Prilly

COGESTIM SA
Rue Etraz 5
Case postale 5719
1002 Lausanne

Lausanne, le 9 septembre 2020
Réédité le 10 mars 2025

Police d'assurance Bâtiment

Commune :	135 Prilly	Numéro assuré :	50.00.02.61.02
Bâtiment :	2196	Numéro police :	101378073-1/1
		Effet le :	01.09.2018

VEUILLEZ RAPPELER LES DONNEES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ECHANGEES AVEC L'ECA

2025 / 140

Valeur indexée	: Fr.	4'710'764.80	Volume total :	4'678 m3
Prime annuelle brute	: Fr.	2'505.38	(timbre fédéral non compris)	

Situation : Prilly, Ch. de la Pernette 22
Affectation : Habitation
Dernière estimation : 03.09.2020

Couverture(s) complémentaire(s) au premier risque :

	<u>Date début</u>	<u>Date fin</u>	
Côté cour, Côté jardin	04.09.2020		Premier risque Fr. 100'000.00

Conditions spéciales et/ou observations:

Les voies de recours sont indiquées au verso.

Couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin"

La police d'assurance comprend, dans les limites des dates précisées sur la police et à concurrence de la somme indiquée, les garanties selon conventions particulières Côté cour, Côté jardin.

Convention particulière selon l'article 9a) alinéa 1 chiffre 1 de la LAIEN

(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels).
Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.

Motif :

Construction nouvelle

VOIES DE RECOURS

Extrait de la loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels

Art. 68 – L'assuré qui conteste une décision prise à son égard, indépendamment de tout sinistre, par l'Etablissement ou par une commission de taxe, peut recourir contre cette décision, par acte motivé adressé à l'Etablissement, dans les dix jours dès sa notification par avis reproduisant le présent alinéa; ce délai peut être prolongé par convention. Dans le cas de l'art. 25, le même droit s'applique aux créanciers hypothécaires.

Commune **135 Prilly**
Bâtiment **2196**
Référence **101378073-1/1**

COGESTIM SA
Rue Etraz 5
Case postale 5719
1002 Lausanne

PPE Pernette 22
Ch. de la Pernette 22
1008 Prilly

Habitation

Emplacement: Prilly, Ch. de la Pernette 22

Année construction: 2020

Année dernière transformation:

Description volumique	Surf. (m2)	Haut. (m)	Volume (m3)	Valeur (Fr)
Sous-sol : garage 8 place, local technique, caves, local vélos	384	3.28	1'260	818'496.00
Rez , 1er, 2ème et 3ème étage : logements yc balcons	266	11.36	3'022	3'113'868.80
4ème Attique : logement yc panneaux solaires de 42m2 en toiture	121	3.27	396	532'224.00
Plus-values :				
Lot 1-rez				25'760.00
Lot 3 - rez				22'400.00
Lot 4 - 1er				10'640.00
Lot 7 - 2ème				20'720.00
Lot 9 - 2ème				8'960.00
Lot 10 - 3ème				69'440.00
Lot 11 - 3ème				3'360.00
Lot 12 - 3ème				14'336.00
Lot 13 - 4ème				70'560.00
Total:			4'678	4'710'764.80

Description par activité

Couvertures:

Incendie et éléments naturels

	Pourcentage	Valeur (Fr)
Habitation	100.00	4'710'764.80
Total:	100.00	4'710'764.80

Couvertures complémentaires:

Côté cour, Côté jardin

Valeur (Fr)
100'000.00

Division assurance

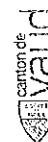
Av. du Grey 111
Case postale
1001 Lausanne
www.eca-vaud.ch



Année/indice	2025 / 140
Date d'effet	01.09.18
Date d'édition	10.03.25

Extrait du registre foncier Propriété par étages Prilly / 50-13

Cet extrait ne jouit pas de la foi publique!



Etat descriptif de l'immeuble

Commune politique	5589 Prilly
Tenue du registre foncier	fédérale
Numéro d'immeuble	50-13
Forme de registre foncier	fédérale
E-GRID	CH146565853519
Immeuble de base	B-F Prilly 5589/50
Quote-part	94/1'000
Droit exclusif	Chemin de la Pernette 22
	Attique :
	appartement avec une cave au sous-sol,
	lot 13 des plans

Observations RF

Feuillet de dépendance

Estimation fiscale 813'000.00 2020 (06.04.2022)

Propriété

Propriété individuelle

Nagy Maria 19.02.1958,

11.09.2018 007-2018/4993/0 Constitution de PPE

11.09.2018 007-2018/4993/0 Attribution de lots

Mentions

11.09.2018 007-2018/4995/0 Règlement de PPE ID.007-2019/000394

Servitudes

11.09.2018 007-2018/4993/0	(D) Usage de place de parc intérieure No 8 ID.007-2018/002515 à charge de B-F Prilly 5589/50
11.09.2018 007-2018/4993/0	(D) Usage de place de parc extérieure No 6 ID.007-2018/002521 à charge de B-F Prilly 5589/50
11.09.2018 007-2018/4993/0	(D) Usage de terrasse ID.007-2018/002525 à charge de B-F Prilly 5589/50

Charges foncières

Aucun(e)

Annotations

(Droit de profiter des cases libres, voir droits de gage)

21.03.2023 007-2023/1609/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2023/001601
11.05.2023 007-2023/2996/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2023/002172
20.06.2023 007-2023/4490/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2023/002780
03.11.2023 007-2023/8206/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2023/004151
03.04.2024 007-2024/1940/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2024/000969
03.06.2024 007-2024/3864/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2024/001480
22.07.2024 007-2024/5548/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2024/001860
13.09.2024 007-2024/6856/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2024/002635
16.12.2024 007-2024/10046/0	Restriction du droit d'aliéner, procédé LP ID.007-2025/000348

Exercices des droits

Servitude, Usage de place de parc intérieure No 8, ID.007-2018/002515	Cette servitude s'exerce sur la place de parc teintée en jaune sur le plan annexé. Cette servitude foncière pourra être transformée librement par le propriétaire du fonds dominant en servitude personnelle, mais cela uniquement dans le but d'être cédée immédiatement à un autre copropriétaire, lequel devra alors également à son tour la transformer immédiatement en servitude foncière en faveur d'un ou plusieurs lots de la propriété par étages constituée sur la parcelle de base no 50 de Prilly. Les frais de construction, d'entretien, de réparation et de rénovation concernant cette place de parc seront supportés par le propriétaire du fonds dominant ayant l'usage de celle-ci. Cette place de parc est destinée au stationnement de véhicules automobiles légers et ne pourra pas servir de dépôt de quelque nature que ce soit.
Servitude, Usage de place de parc extérieure No 6, ID.007-2018/002521	Cette servitude s'exerce sur la place de parc teintée en jaune sur le plan annexé. Cette servitude foncière pourra être transformée librement par le propriétaire du fonds dominant en servitude personnelle, mais cela uniquement dans le but d'être cédée immédiatement à un autre copropriétaire, lequel devra alors également à son tour la transformer immédiatement en servitude foncière en faveur d'un ou

Servitude, Usage de
terrasse, ID.007-
2018/002525

plusieurs lots de la propriété par étages constituée sur la parcelle de base no 50 de Prilly.
Les frais de construction, d'entretien, de réparation et de rénovation concernant cette place de parc seront supportés par le propriétaire du fonds dominant ayant l'usage de celle-ci. Cette place de parc est destinée au stationnement de véhicules automobiles légers et ne pourra pas servir de dépôt de quelque nature que ce soit.
Cette servitude s'exerce, sur la terrasse teintée en brun sur le plan annexé.
Les frais de construction, d'entretien, de réparation et de rénovation concernant la terrasse seront supportés par le propriétaire du fonds dominant ayant l'usage de celle-ci. Au surplus les dispositions concernant les terrasses figurant dans le règlement de propriété par étages sont applicables.

Mention, Règlement de
PPE, ID.007-2019/000394

Selon règlement d'administration et d'utilisation annexé.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2023/001601

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2023/002172

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2023/002780

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2023/004151

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2024/000969

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2024/001480

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2024/001860

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2024/002635

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Annotation, Restriction du
droit d'aliéner, procédé LP,
ID.007-2025/000348

Saisie définitive et exécutoire selon PJ annexée.

Droits de gage immobilier

11.09.2018 007-2018/4994/0 Cédule hypothécaire de registre, Fr. 274'000.00, 1er rang, Intérêt max. 10%, ID.007-2007/000437, Droit de profiter des cases libres, Droit de gage individuel

Observation:

Créancier hypothécaire Nagy Maria 19.02.1958

06.05.2020 007-2020/2572/0

Intérêts : La cédule ne garantit que les intérêts effectivement dus.
Dénonciation : Moyennant un préavis de six mois pour la fin d'un mois, le créancier ou le débiteur peut dénoncer en tout temps la dette incorporée dans le titre au remboursement total ou partiel.
Paiements : Les paiements ont lieu au domicile du créancier en Suisse.

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 21/07211).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 23/01610).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 23/02739).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 23/08207).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/03221).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/05116).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/06755).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/08245).

11.09.2018 007-2018/4994/0 Cédule hypothécaire de registre, Fr. 120'000.00, 1er rang, Intérêt max.

10%, ID.007-2015/000784, Droit de profiter des cases libres, Droit de gage individuel

Créancier hypothécaire Nagy Maria 19.02.1958

11.09.2018 007-2018/4991/0

Cession

11.09.2018 007-2018/4994/0

Cession

Observation:

Intérêts : La cédule ne garantit que les intérêts effectivement dus.

Dénouciation : Moyennant un préavis de six mois pour la fin d'un mois, le créancier ou le débiteur peut dénoncer en tout temps la dette incorporée dans le titre au remboursement total ou partiel.

Paievements : Les paievements ont lieu au domicile du créancier en Suisse.

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 21/07211).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 23/01610).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 23/02739).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 23/08207).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/03221).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/05116).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/06755).

Restriction du droit de disposer conformément à l'art. 130 al. 1 lettre e ORF (No RF 24/08245).

Explications :

1. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations", "Droits de gage immobiliers": la colonne de gauche contient la date et la pièce justificative de l'inscription sur l'immeuble (rang); la colonne de droite contient la date et la pièce justificative d'une inscription complémentaire.
2. Rubriques "Mentions", "Servitudes", "Charges foncières", "Annotations": C = charge; D = droit; CD = charge et droit.
3. ID = numéro d'identification, R = radiation d'un droit

Cet extrait a été imprimé avec les options suivantes :

Données historiques:

Non affiché

Numéro de radiation:

Non affiché

Structure détaillée de la propriété:

Non affiché

ID des autres droits:

Affiché

ID des gages immobiliers:

Affiché

Tous les titres de droit:

Affiché

Extrait détaillé des autres droits:

Affiché

Extrait détaillé des gages immobiliers:

Affiché

31 AOUT 2018

Ft. 50-13

NON ACCESSIBLE

TERRASSE ~ 55m2

2196b



Attique

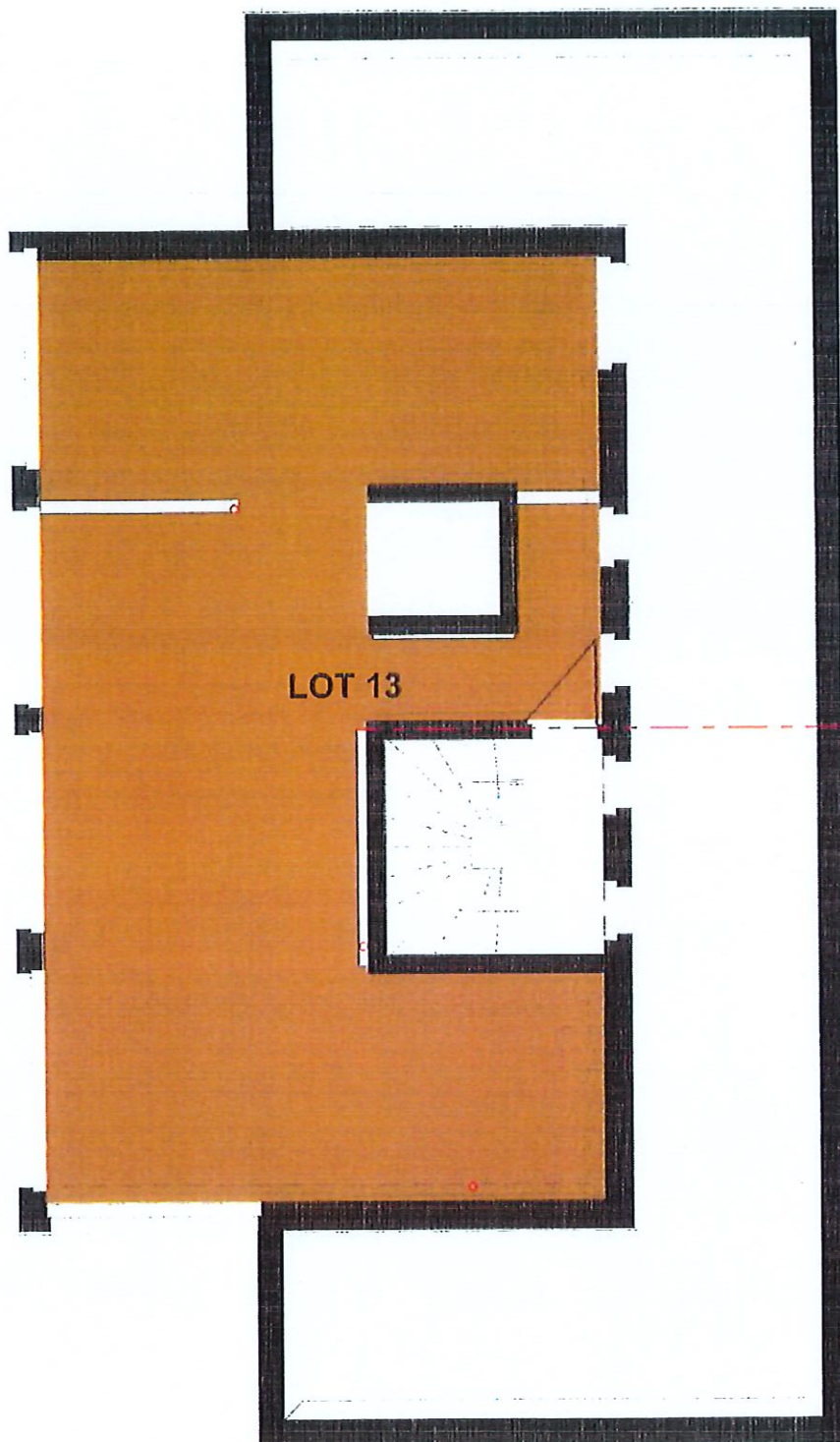
1:10

IMMEUBLE DE 13 LOGEMENTS A PRILLY "Aux Résidences du Centre"

FL Architecture & Associés SA - Chemin du Bief 6Bis - 1027 Lonay - T +41 21 811 05 80

31 AOUT 2019

Lot 13 = Ft. 50-13

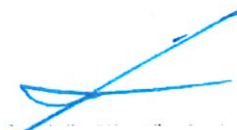


N



Attique

Waggy



1:100

IMMEUBLE DE 13 LOGEMENTS A PRILLY "Aux Résidences du Centre"

FL Architecture & Associés SA - Chemin du Bief 6Bis - 1027 Lonay - T +41 21 811 05 80

